

Etat des Textes en rapport avec les Assurances
Publiés par le JO au cours de l'année 2007

N°	Réf. Journal Officiel	Nature /Réf /du Texte	Objet	Observations
01	-JO N° 18 du 18 Mars 2007 Page 6	-Arrêté du 06 février 2007 - Arrêté du 6 février 2007 - Arrêté du 6 février 2007	Agrément de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée dénommée « Best Assurance » en qualité de société de courtage d'assurance. Agrément de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée dénommée .CARIP. en qualité de société de courtage d'assurance Agrément de courtier d'assurance	Gérée par BOUDRAA Abdelaziz (agrée par arrêté du 21/12/1999) Gérée par BENABID Abdenour. ALOUI HADJ Abdenaceur
02	-JO N° 19 du 21 mars 2007, Page 12	-Arrêté du 27 janvier 2007 - Arrêté du 6 février 2007	- Retrait d'agrément à la société .AL RAYAN INSURANCE CO - SPA.. - Agrément de la caisse nationale de mutualité agricole (CNMA).	Retrait d'agrément Agrément annuel
03	JO N° 20 du 25 mars 2007, Page 18	-Arrêté du 28 janvier 2007	- Fixant les modalités et conditions d'ouverture des bureaux de représentation des sociétés d'assurance et/ou de réassurance.	Application de l'article 204quinquies de l'ordonnance 95-07 modifiée et complétée
04	-JO N° 33 du 20 mai 2007, Pages 6 à 8	- Décret exécutif n° 07-137 du 19 mai 2007	-Modifiant et complétant le décret exécutif n° 95-339 du 30 octobre 1995 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du conseil National des	Application des articles 274 et 276 de l'ordonnance 95-07 modifiée et complétée.

		- Décret exécutif n° 07-138 du 19 mai 2007	Assurances. - Fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de la centrale des risques	Application de l'article 33 bis de l'ordonnance 95-07 modifiée et complétée
05	-JO N° 35 du 23 mai 2007, Pages 14 à 16	- Décret exécutif n° 07-152 du 22 mai 2007 - Décret exécutif n° 07-153 du 22 mai 2007	- Modifiant et complétant le décret exécutif n° 96-267 du 3 août 1996 fixant les conditions et modalités d'octroi d'agrément des sociétés d'assurance et/ou de réassurance - Fixant les modalités et conditions de distribution des produits d'assurance par les banques, établissements financiers et assimilés et autres réseaux de distribution.	Application des articles 204 ter et 216 de l'ordonnance 95-07 modifiée et complétée. Application de l'article 252 de l'ordonnance 95-07 modifiée et complétée.
06	-JO N° 42 du 24 juin 2007, Pages 18 à 20	-Arrêté du 23 Avril 2007	- Fixant la liste et les formes des états à transmettre par les courtiers d'assurance.	Application de l'article 261 bis de l'ordonnance 95-07 modifiée et complétée.
07	JO N° 46 du 27 juillet 2007, Pages 19 à 20	-Décret exécutif n° 07-220 du 14 juillet 2007	-Fixant les conditions d'agrément, d'exercice et de radiation des experts, commissaires d'avaries et actuaires auprès des sociétés d'assurances	Application de l'article 272 de l'ordonnance 95-07 modifiée et complétée.
08	JO N° 59 du 23 septembre 2007, Pages 16 à 19	-Arrêté du 06 Août 2007	-Fixant la forme et la périodicité des déclarations à transmettre par les sociétés d'assurance à la centrale des risques.	Application des dispositions de l'article 4 du décret exécutif n°07-138 du 19 mai 2007, et de l'ordonnance 95-07 modifiée et complétée relative aux assurances.

09	JO N°59 du 23 septembre 2007, Pages 15 à 16	-Arrêté du 06 Août 2007	-Fixant les produits d'assurance pouvant être distribués par les banques, établissements financiers et assimilés ainsi que les niveaux maximum de la commission de distribution	Application des dispositions de l'article 2 du décret exécutif n°07-153 du 22 mai 2007, et de l'ordonnance 95-07 modifiée et complétée relative aux assurances notamment son article 252.
10	JO N°69 du 31 octobre 2007, Page 20.	-Arrêté du 11 septembre 2007	- Fixant la liste nominative des membres de la commission d'assurance et de garantie des exportations	Modifiant l'arrêté du 15 août 2005